Le 30 km/h généralisé pour des trajets à pied et à vélo sûrs et une ville conviviale et apaisée!

La ville de Lausanne a récemment instauré une limitation de vitesse de la circulation à 30 km/h sur la plupart des rues de 22h à 6h. Les signataires de cette pétition saluent cette mesure qui a permis un apaisement très apprécié du trafic motorisé et a offert à nombre d'habitantes et habitants la possibilité de passer des soirées et des nuits plus détendues ainsi que bénéficier d'un sommeil de meilleure qualité. Aussi, un plus grand sentiment de sécurité est vécu par les piétons et les cyclistes durant ces horaires.

Cependant, actuellement la limite générale de vitesse en ville la journée est toujours à 50km/h, provoquant des nuisances sonores et augmentant le risque d'accidents graves qui touchent plus spécifiquement les cyclistes et les piéton·ne·s. Les enfants représentent une population particulièrement vulnérable dans ce cadre. Aussi, la limite du 50km/h entrave un sentiment de tranquillité et de convivialité en ville. Enfin, par les accélérations et arrêts plus fréquents dus à cette limite élevée en ville, la pollution ainsi que la consommation d'essence sont plus importantes.

En parallèle, d'autres communes souhaiteraient mettre en œuvre des mesures de 30 km/h de nuit – ainsi que, pour certaines, de jour – mais se voient confrontées à des critères cantonaux stricts, notamment en termes de densité de population requise. Limitant actuellement les possibilités de protéger la santé d'habitantes et d'habitants se trouvant pourtant sur des artères bruyantes et nécessaires dans les premières phases de la mise en œuvre pour assurer le respect de proportionnalité, ces critères peuvent et doivent aujourd'hui être assouplis.

En conséquence, nous, signataires soutenons la Municipalité de la Commune de Lausanne ainsi que toute autre commune vaudoise dans leur politique d'apaisement du trafic motorisé et demandons :

- l'extension de la limitation de vitesse à 30 km/h de manière généralisée dans la Commune de Lausanne, jour et nuit;
- o l'assouplissement des critères cantonaux permettant à d'autres communes d'instaurer une limitation de vitesse à 30 km/h de nuit.

Nous souhaitons par cette mesure :

- o diminuer le risque d'accident grave lié à la circulation ;
- o plus de sécurité pour les enfants ;
- o favoriser la mobilité active en améliorant leur sécurité ;
- o diminuer le bruit et améliorer la tranquillité de nos quartiers et nos logements ;
- o réduire la pollution due aux accélérations trop fréquentes ;
- améliorer la convivialité dans la ville :

	Prénom et nom	Localité	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

Les signatures sont à renvoyer, au plus tard le 30 juin 2022, à l'adresse suivante : ATE Vaud, Case postale 109, 1001 Lausanne